

ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-156 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

DÉMÉNAGEMENT 17 RUE VICTOR HUGO

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande présentée par l'entreprise « DEMECLAIRPRO » représenté par HADJAB Saïd pour le déménagement 17 rue Victor Hugo demandée par Mme CARRERAS Marie-Pierre,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre le bon déroulement d'un déménagement ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1:

Le lundi 7 avril 2025 de 12h00 à 19h00, le stationnement sera interdit face au n°17 rue Victor Hugo sur 3 places de stationnement, dans la partie comprise entre le n°17, Rue Victor Hugo et le n°19 Rue Victor Hugo.

Article 2:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par Madame CARRERAS Marie-Pierre.

Article 3:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 25 Mars 2025.

Par délégation du N Le 1^{er} Adjoint; Jean-Marie SABATIER